

## PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes Poitiers, le 0 5 0CT. 2015

Service connaissance des territoires et évaluation Division intégration de l'environnement et évaluation

La Préfète,

à

Nos réf. : SCTE/DIEE – Nº40 1

M. le Préfet des Deux-Sèvres Bureau de l'environnement 4 rue Du Guesclin BP 70000 79099 NIORT Cedex 9

 $\label{lower} \textbf{Courriel:} \ diee.scte.dreal-pch@developpement-durable.gouv.fr S:\SCTE-DEE\dossiers_instruits\79\ICPE\hors_carrieres\Echir\centexcoop-laitiere-de-la-sevre\2015-001735-6895_avis_tacite_Laiterie.odt$ 

## INFORMATION RELATIVE A L'ABSENCE D'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Demandeur : Coopérative laitière de la Sèvre

Intitulé et lieu du projet : Demande d'autorisation d'exploiter concernant l'augmentation de l'activité de

transformation du lait d'une laiterie à Echiré.

Autorité en charge de la décision : Préfecture des Deux-Sèvres

Service instructeur : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Deux-Sèvres

Par courrier reçu le 14/08/2015, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier cité ci-dessus.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour la Préfète et par délégation Pour le Directeur régional et par délégation

> Le chef du Service Connaissance des Territoires et Évaluation

- PJ: avis de l'ARS

- Copie à :

. SGAR

. Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Deux-Sèvres

. ARS